

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 164-22 C

Objet : *RS - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres spécifique prévue dans le cadre du groupement de commandes constitué pour le marché de mobilier urbain*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevue, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Alexandra Turnar
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoit Perrotton à Michel Dyen - de Claire Plateaux à Arthur Boix-Neveu - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 164-22 C

objet **RS - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres spécifique prévue dans le cadre du groupement de commandes constitué pour le marché de mobilier urbain**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que par décision du Bureau du 12 avril 2007, Grand Chambéry a approuvé la convention de groupement de commandes constitué entre la Ville de Chambéry et la Communauté d'agglomération pour la fourniture de mobilier urbain destiné à l'information municipale et communautaire et de mobilier pour l'abri des usagers des transports en commun. Aux termes de cette convention, la Ville coordonne le groupement.

Ce marché a été conclu pour une durée initiale de 15 ans, pour un montant de 0 €. Les prestations réalisées par la société JCDecaux (implantation du mobilier urbain, entretien, remplacement en cas de dégradations...) sont réalisées en échange de la commercialisation des faces publicitaires du mobilier concerné.

Pour la compétence mobilité, il recouvre la fourniture, la pose et l'entretien d'environ 240 abris pour voyageurs repartis sur 12 communes (Barberaz, Barby, Bassens, Challes-les-Eaux, Chambéry, Cognin, Jacob-Bellecombette, La Motte-Servolex, La Ravoire, Sain-Alban-Leysse, Saint-Baldoph et Saint-Jeoire-Prieuré).

Le marché de mobilier urbain arrivera à échéance mi-février 2023. Toutefois, il est nécessaire que le renouvellement de ce marché soit conduit en parallèle du travail mené par l'agglomération sur la définition en cours du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) qui fixera les règles en termes d'affichage publicitaire, ce qui pourrait avoir de fait un impact fort sur les conditions du futur marché.

Au vu de ces éléments et des enjeux importants, un renouvellement en février 2023 ne permettrait ni une concertation satisfaisante avec l'ensemble des parties prenantes, ni une mise en concurrence optimale. Il est donc opportun de prolonger le marché actuel sur la base du 6 ° de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique (modification de faible montant).

La convention de groupement de commandes prévoit qu'une commission d'appel d'offres ad hoc doit se prononcer sur toute modification augmentant la masse des prestations prévues au marché initial. Il est donc proposé de désigner, parmi la commission d'appel d'offres de Grand Chambéry, un membre titulaire et un membre suppléant qui seront appelés à siéger à la commission d'appel d'offres commune au groupement.

Les candidatures de Michel Dyen (titulaire) et d'Arthur Boix-Neveu (suppléant) sont enregistrées.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'abris pour voyageurs,

Vu l'article L. 2194-1 du code de la commande publique,

Vu le marché 07/40,

Vu l'avenant n° 1 au marché établi en septembre 2018 actant le transfert à la Ville de Chambéry de 40 mobiliers pour affichage libre et associatif,

Vu la décision n° 076-07 du 12 avril 2007 relative à l'approbation de la convention de groupement de commandes entre Chambéry métropole et la Ville de Chambéry pour la passation d'un marché de fourniture de mobilier urbain,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : désigne, pour participer à la commission d'appel d'offres spécifique au marché de mobilier urbain, Michel Dyen (titulaire) et Arthur Boix Neveu (suppléant).

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **164-22 C**

Objet de l'acte : RS - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres spécifique prévue dans le cadre du groupement de commandes constitué pour le marché de mobilier urbain

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 3 - Désignation de représentants 5 - Autres (dont SEM; Commissions...)

Date de l'acte : 22 novembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28311H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28311H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022